

AL BARID BANK البريد بنك



Communication Financière

Résultats au 30 Juin 2022

- **COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2022**
- **COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022**



COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2022

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021. En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al-Maghib.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 11, 10 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées en consolidation.

2- Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3- Juste valeur

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur

utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation.

Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4- Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5- Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6- Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7- Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

8- Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles : Modèle du



coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.
- Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires. Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

9- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité. • Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10- Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soit des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

I I- Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- de nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux



premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;

- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés. Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme. Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes. Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
	OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AFS)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

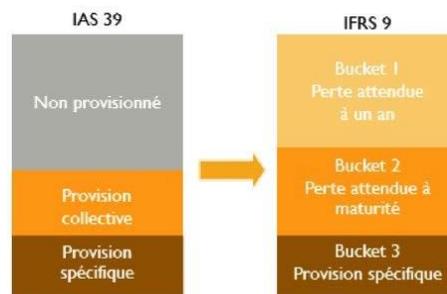
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- les crédits avec 2, 1 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- les crédits sont classés à partir de 4 impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12- Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11

« Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13- Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite.



La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14- Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15- Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilanciale.

L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement, sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.

L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.

- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

16- Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- Seuils d'exemption

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (<= 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué (<=000 5 USD).

- Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

- Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17- Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels. L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.



BILAN IFRS

ACTIF IFRS	En milliers de DH		
	30/06/2022	31/12/2021	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1	2 275 674	2 046 111
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	6 512 017	5 000 958
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		3 604 148	2 338 341
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		2 907 869	2 662 617
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	20 024 124	18 698 841
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		20 024 124	18 698 841
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres au coût amorti	Note 4	2 643 543	2 711 365
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	34 697 626	34 199 364
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	14 599 463	9 512 336
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	193 313	357 638
Actifs d'impôts différés	Note 7	245 778	210 368
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1 785 536	1 929 936
Actifs non courants destinés à être cédés			0
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immuebles de placement		12 514	12 514
Immobilisations corporelles	Note 9	1 402 530	1 427 909
Immobilisations incorporelles	Note 9	578 592	587 464
Ecarts d'acquisition			0
TOTAL ACTIF		84 970 711	76 694 802

COMPTE DE RESULTAT IFRS

	En milliers de DH		
	30/06/2022	30/06/2021	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	863 626	806 830	
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	299 428	265 307	
Marge d'intérêts	564 198	541 523	
Commissions perçues	431 421	396 070	
Commissions servies	37 673	28 069	
Marge sur commissions	393 748	368 001	
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3	(19 824)	201 567
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		25 619	201 319
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		(45 442)	248
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 4	270 088	30 895
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		270 088	30 895
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des autres activités	Note 5	27 094	16 805
Charges des autres activités	Note 5	55 507	45 386
Produit net Bancaire	1 179 797	1 113 405	
Charges générales d'exploitation	Note 6	667 042	639 600
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		115 041	106 722
Résultat brut d'exploitation	397 714	367 083	
Coût du risque	Note 7	(116 462)	4 840
Résultat d'exploitation	281 252	371 923	
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et de coentreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 8	117	450
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts	281 369	372 373	
Impôts sur les bénéfices	Note 9	122 281	153 185
Résultat net	159 088	219 188	
Résultat hors groupe			
Résultat net part du groupe	159 088	219 188	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2022

	En milliers de DH							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2021	976 771	65 787		1 619 121	483 325	3 145 005		3 145 005
Autres mouvements				-2 498				
Capitaux propres au 1er janvier 2021 corrigés	976 772	65 787		1 616 623	483 325	3 142 507		3 142 507
Opérations sur capital		16 901		-16 901				-0
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-96 700		-96 700		-96 700
Autres								
Résultat de l'exercice				159 088		159 088		159 088
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					-355 774	-355 774		-355 774
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					-355 774	-355 774		-355 774
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 30 juin 2022	976 772	82 688		1 662 110	127 551	2 849 121		2 849 121

BILAN IFRS

PASSIF IFRS	En milliers de DH		
	30/06/2022	31/12/2021	
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	13 357 300	8 182 515
Dettes envers la clientèle	Note 6	65 291 918	61 136 243
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	141 114	277 208
Passifs d'impôts différés	Note 7	189 933	381 192
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	2 174 062	2 599 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	350 075	367 649
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 219	3 518
Dettes subordonnées	Note 11	613 967	602 453
Capitaux propres		2 849 121	3 145 005
Capital et réserves liées		1 059 460	1 042 559
Réserves consolidées		1 503 022	1 219 794
Part du Groupe		1 503 022	1 219 794
Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		127 551	483 325
Résultat de l'exercice		159 088	399 327
Part du Groupe		159 088	399 327
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		84 970 711	76 694 802

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	En milliers de DH	
	30/06/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts	281 369	684 418
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	38 305	73 419
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+/- Dotations nettes aux provisions	115 003	109 492
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement	(117)	(470)
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	(244 878)	(47 159)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(91 687)	135 282
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 555 633	2 515 788
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(931 452)	1 059 993
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(3 401 062)	(4 165 474)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(266 721)	(194 905)
+/- Impôts versés	(122 281)	(285 090)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(165 883)	(1 069 688)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	23 799	(249 989)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	67 822	220 070
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	102 238	(88 542)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	170 060	131 528
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(96 700)	(32 722)
+/- Autres flux provenant des activités de financement	11 514	(149)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	(85 186)	(32 870)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	108 673	(151 331)

	30/06/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 290 581	2 441 912
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 046 111	2 635 348
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	244 470	(193 436)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 399 254	2 290 581
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 275 674	2 046 111
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	123 580	244 470
Variation de la trésorerie nette	108 673	(151 331)

NOTES DU BILAN

Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

	En milliers de DH	
	30/06/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse	2 121 526	1 879 421
Banques centrales	154 148	166 691
Trésor public		
Service des chèques postaux		
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	154 148	166 691
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	2 275 674	2 046 111



Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	30/06/2022			31/12/2021		
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Actions et autres titres à revenu variable	3 604 148	2 907 869	6 512 017	2 338 341	2 662 617	5 000 958
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR						
	30/06/2022			31/12/2021		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Acifs financiers détenus à des fins de transaction	3 604 148			2 338 341		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 907 869			2 662 617		
Total	6 512 017			5 000 958		

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables		1 132	
Obligations d'Etat			
Autres obligations			
Dépréciations au 30 juin 2022		1 132	
Dépréciations au 31 décembre 2021		1 132	

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti		2 643 543	
Exposition au 30 juin 2020		2 643 543	
Exposition au 31 décembre 2019		2 711 365	

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/2022			31/12/2021		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	17 009 972	174 013		15 257 935	643 216	
Obligations	1 857 295	22 087	(11 921)	2 428 896	109 011	(11 600)
Titres de créances négociables	1 156 798	6 362	(4 362)	1 011 952	14 956	(3 480)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
Total	20 024 124	202 462	(16 283)	18 698 841	767 182	(15 081)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	30/06/2022			31/12/2021		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		20 024 124	58		18 698 841	58
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

	30/06/2022	31/12/2021
Titres de créance négociables	2 092 936	2 146 088
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	2 092 936	2 146 088
Autres titres de créance négociables		
Obligations	550 607	565 277
Obligations d'Etat	550 607	565 277
Autres obligations		
Total	2 643 543	2 711 365

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations		11 921	69 430 (*)
Titres de créances négociables		4 362	
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 30 juin 2022		16 283	69 430
Dépréciations au 31 décembre 2021		15 081	69 430

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 646 087		69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 30 juin 2022	19 646 087		69 430
Exposition au 31 décembre 2021	17 680 719		69 430

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes à vue	733 290	170 252
Prêts	33 964 336	33 633 935
Opérations de pension	(0)	395 176
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	34 697 626	34 199 364
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	34 697 626	34 199 364

CREDIT

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes à vue	732 997	404 667
Emprunts	300 000	
Opérations de pension	12 324 303	7 777 848
Total des dettes envers les établissements de crédit	13 357 300	8 182 515

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	49 179	40 934
Prêts consentis à la clientèle	8 067 367	7 483 250
Opérations de pension	6 958 950	2 372 545
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	15 075 496	9 896 729
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(476 032)	(384 393)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	14 599 463	9 512 336

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	29 492 839	27 481 619
Comptes à terme	42 337	50 165
Comptes d'épargne	34 038 631	33 549 048
Bons de caisse	5 922	10 094
Opérations de pension	1 747 268	
Autres comptes créditeurs		45 317
Total des dettes envers la clientèle	65 291 918	61 136 243

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	18 410	265 369	191 782
Hors Bilan	471		
Dépréciations au 30 juin 2022	18 882	265 369	191 782
Dépréciations au 31 décembre 2021	16 241	206 374	161 778

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	6 672 647	876 133	398 047
Hors Bilan	171 202		
Expositions au 30 juin 2022	6 843 849	876 133	398 047
Expositions au 31 décembre 2021	6 543 195	680 027	337 126

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	30/06/2022	31/12/2021
Impôts courants	193 313	357 638
Impôts différés	245 778	210 368
Actifs d'impôts courants et différés	439 091	568 005
Impôts courants	141 114	277 208
Impôts différés	189 933	381 192
Passifs d'impôts courants et différés	331 047	658 400



Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	30/06/2022	31/12/2021
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	323	323
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	205 149	116 785
Autres débiteurs et actifs divers	1 580 063	1 812 828
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 785 536	1 929 936
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	0	23
Charges à payer et produits constatés d'avance	310 480	588 049
Autres créditeurs et passifs divers	1 863 582	2 010 947
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 174 062	2 599 019

Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	12 304	(2 914)	9 390	12 304	(2 995)	9 310
Equipement, mobilier, installations	462 677	(353 213)	109 463	452 259	(337 847)	114 412
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 782 249	(498 573)	1 283 677	1 714 039	(409 851)	1 304 188
Total Immobilisations corporelles	2 257 230	(854 700)	1 402 530	2 178 602	(750 692)	1 427 909
Logiciels informatiques acquis	139 827	(102 896)	36 931	136 244	(92 000)	44 244
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541 661		541 661	543 220		543 220
dont fonds de commerce acquis	536 000		536 000	536 000		536 000
Total immobilisations incorporelles	681 488	(102 896)	578 592	679 464	(92 000)	587 464

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2021	Dotations	Reprises	30/06/2022
Provisions pour litige	9 320	1 183	589	9 913
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	358 330	7 399	25 567	340 162
Provisions pour risques et charges	367 649	8 582	26 156	350 075

Note 11 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

	30/06/2022	31/12/2021
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	613 967	602 453
à durée déterminée	613 967	602 453
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	613 967	602 453

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	30/06/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés	171 202	208 143
Etablissements de crédit		
Clientèle	74 177	139 301
Autres engagements en faveur de la clientèle	97 025	68 843
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	30/06/2022	31/12/2021
Engagements de garantie donnés	1 368 721	36 366
Etablissements de crédit	1 368 721	36 366
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	6 414 378	5 880 852
Etablissements de crédit	45 198	43 214
Clientèle	6 369 180	5 837 637

Note 13 - PARTIES LIEES

En milliers de DH

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		11 900
Comptes ordinaires		11 900
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		47 891
Total		59 791
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		35 757
Total		35 757

Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	
Engagements reçus	

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		56 157
Prestations de services fournies		3 845
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		3 717
Autres		

NOTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

Note 1 - MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	30/06/2022			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	214 815	(159 195)	55 620	185 840	(167 501)	18 340
Comptes et prêts / emprunts	213 299	(131 982)	81 317	185 528	(156 057)	29 471
Opérations de pensions	1 516	(27 213)	(25 697)	312	(11 443)	(11 131)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	314 962	(140 233)	174 729	333 695	(97 170)	235 925
Comptes et prêts / emprunts	314 962	(3 335)	311 627	333 687	(100)	333 587
Opérations de pensions		(136 898)	(136 898)	8	(97 670)	(97 662)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	280 628		280 628	231 356	(37)	231 319
Actifs au coût amorti	53 221		53 221	55 939		55 939
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	863 626	(299 428)	564 198	806 830	(265 307)	541 523

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	30/06/2022			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	161 852	(24 890)	136 962	143 957	(17 895)	126 061
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	160 805		160 805	143 043		143 043
Sur titres	1 047	(6 746)	(5 699)	913	(7 758)	(6 845)
De change		(18 144)	(18 144)		(10 137)	(10 137)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	269 569	(12 784)	256 786	252 113	(10 174)	241 940
Produits nets sur moyens de paiement	147 222		147 222	142 340		142 340
Assurance						
Autres	122 348	(12 784)	109 564	109 773	(10 174)	99 599
Produits nets de commissions	431 421	(37 673)	393 748	396 070	(28 069)	368 001



Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

	30/06/2022			30/06/2021		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	25 619	(45 442)	(19 824)	178 370		178 370
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension				23 197		23 197
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	25 619	(45 442)	(19 824)	201 567		201 567

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS À LA JUSTE VALEUR

PAR CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	30/06/2022	30/06/2021
Titres à revenu fixe	270 088	30 895
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	223 247	3 550
Plus ou moins values de cession sur autres titres de créance	46 842	27 345

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	En milliers de DH					
	30/06/2022			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	27 094	55 507	(28 413)	16 805	45 386	(28 581)
Total net des produits et charges des autres activités	27 094	55 507	(28 413)	16 805	45 386	(28 581)

Note 6 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	En milliers de DH	
	30/06/2022	30/06/2021
Charges de personnel	371 923	366 777
Impôts et taxes	34 983	33 445
Charges externes	253 975	228 674
Autres charges générales d'exploitation	6 161	10 703
Total	667 042	639 600

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

	En milliers de DH	
	30/06/2022	30/06/2021
Dotations nettes des reprises	(116 063)	5 867
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(91 639)	27 344
Dépréciation du risque de crédit des titres	(39 565)	(18 803)
Risques et charges	15 141	(2 673)
Dotations nettes des reprises	0	
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Autres	(399)	(1 027)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(399)	(1 027)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	(116 462)	4 840

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	En milliers de DH	
	30/06/2022	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	117	450
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	117	450

Note 9 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	En milliers de DH	
	30/06/2022	30/06/2021
Charge d'impôts courants	122 439	127 995
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	(159)	25 190
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	122 281	153 185

TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	30/06/2022	30/06/2021
Résultat avant impôt	281 369	372 373
Charges d'impôt sur les bénéfices	122 281	153 185
Taux d'impôt effectif moyen	43%	41%

Note - IFRS 16

Variation du droit d'utilisation	En milliers de DH				
	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/2022
Immobilier					
Valeur brut	1 234 085	51 088	(4 106)	1 446	1 282 513
Amortissements et dépréciations	(291 600)	(74 422)	4 106	1 766	(360 150)
Total Immobilier	942 485	(23 333)		3 212	922 363
Mobilier					
Valeur brut	16 227	4 412	(288)	(180)	20 171
Amortissements et dépréciations	(9 074)	(2 312)	288	150	(10 947)
Total Mobilier	7 153	2 101		(30)	9 224
Total droit d'utilisation	949 637	(21 233)		3 182	931 587

Note - IFRS 16

Détail des charges des contrats de location	En milliers de DH	
	30/06/2022	31/12/2021
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(13 612)	(28 357)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(76 737)	(148 944)
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	30/06/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles	1 402 530	1 427 909
<i>dont droits d'utilisation</i>	931 587	949 638
Passifs au titre de la dette locative	30/06/2022	31/12/2021
Comptes de régularisation et autres passifs	2 174 062	2 599 019
<i>dont dettes de location</i>	953 857	967 557

Note IAS 40 - Immeubles de placement

Valeur brute	En milliers de DH					
	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 30/06/2022	Juste valeur au 30/06/2022
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	12 514	-	-	-	12 514	13 160
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
	12 514	-	-	-	12 514	13 160



7, Boulevard Driss Elazzouj
Casablanca



83, Avenue Hassan II
20 190 Casablanca

GRUPE AL BARID BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe Al Barid Bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 2.849.121, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 159.088. Cette situation intermédiaire a été établie dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank établis au 30 juin 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Elazzouj
Casablanca
Tél : 05 22 54 42 95 - Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé



Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

I- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance d'Al Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 9 membres dont un mandat pour le Ministre de l'Industrie et du Commerce, 4 mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib, un mandat pour la Caisse de Dépôt et de Gestion, 2 mandats représentants l'Etat, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et un mandat pour un administrateur indépendant.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement, le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
Caisse de dépôt et de gestion, représentée par Mme Latifa ECHIHABI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022
BARID AL MAGHRIB, représentée par	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Mandat actuel : 2019-2022
M. Abderrahmane SEMMAR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'autres Établissements Publics. Il occupe actuellement, le poste de Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.
M. Ryad Mezzour	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Il occupe actuellement, le poste de Ministre de l'industrie et du commerce
M. Aziz ALOUANE	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2019-2022 Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.
M. Adnane MOUDDEN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2013 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.
M. Ahmed LAHBABI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2020 Mandat actuel : 2020-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.
M. Jamal LEMRIDI	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2017-2023

Un des membres du Conseil de Surveillance de la Banque est indépendant.

Un membre du Conseil de Surveillance est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe

d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;

- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nomination et de Rémunération.

ROLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque. Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque. Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- approuve les orientations stratégiques de la banque ;
- procède à la surveillance des activités et des risques ;



Communication Financière au 30 juin 2022



البريد بنك
AL BARID BANK

- examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire ;
- ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique ;
- prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque ;
- définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques ;
- s'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque ;
- définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid Bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion ;
- examine les rapports émis par les différents comités spécialisés ;
- procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- autorise les conventions réglementées ;
- approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques ;
- Met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque ;
- Prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes ;
- S'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, comptes sociaux et consolidés trimestriels, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

COMITES ISSUS DU CONSEIL DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet : des comptes de la Banque ;

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- l'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant

ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
 - l'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- M. Jamal LEMRIDJ ; Président
- Représentant de la DEPP ; Membre
- Représentant de la DTFE ; Membre

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité :

- est informé de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
- examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
- donne un avis sur la cartographie des risques ;
- procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
- examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;
- procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank ;

En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :

- valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.

Le Comité des Risques est composé de

- M. Adnane Moudden ; Président
- Représentant de la Direction du Trésor ; Membre
- Représentant de la DEPP ; Membre



Comité nominations et rémunérations

Le Comité nominations et rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- Mme. Latifa Echihabi ; Membre
- M. Abderrahmane Semmar ; Membre

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - o Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - o Opérations sur le capital de la Banque.

L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- Mme. Latifa Echihabi ; Membre
- M. Aziz Alouane ; Membre
- M. Jamal Lemridi ; Membre

DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 3 membres :

M. Redouane NAJM-EDDINE	Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.
-------------------------	--

M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash, Sofac et Jaida. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.
-------------------------	---

M. Youssef BELHADJ	Membre du Directoire Premier mandat : 2016 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash et de Sofac. Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.
--------------------	---

ROLE DU DIRECTOIRE

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Il exerce ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires et veille à l'application des bonnes pratiques de gouvernance.

Un règlement intérieur fixe de façon détaillée ses différentes obligations et précise les règles de son fonctionnement.

RÉUNIONS DU DIRECTOIRE

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le

Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

COMITÉS ISSUS DU DIRECTOIRE

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, l'organe de direction a instauré un ensemble de Comités qui lui permettent de piloter la Banque et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2021 :



Communication Financière au 30 juin 2022



البريد بنك
AL BARID BANK

Fréquence

Comités	Attributions	Fréquence
Comité du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ; Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc.) ; Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique. Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; Analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; Suit l'évolution de la cartographie des risques ; S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	Trimestriel
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	Trimestriel
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel
Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur. 	Semestriel
Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; Coordonne les actions de pilotage du réseau ; Assure une interface entre le réseau et le siège ; Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; 	Trimestriel



<i>Comité commercial</i>	<ul style="list-style-type: none"> Suit les lancements de nouveaux produits. Analyse les réalisations commerciales ; Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; Passé en revue les actions du Développement Commercial ; Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> - Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
<i>Comité achats</i>	<ul style="list-style-type: none"> Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
<i>Comité des crédits</i>	<ul style="list-style-type: none"> Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes. 	Continu
<i>Comité SI</i>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des projets SI ; Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ; Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB. 	Bimestriel
<i>Comité RH</i>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel
<i>Comité Nouveaux Produits</i>	<ul style="list-style-type: none"> Statuer sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; Mettre en place les orientations pour la mise en place de nouveaux produits ; Présentation des nouveaux produits. Présentation des éléments relatifs aux nouveaux produits : tarification, risques, conformité...etc. 	3 fois par an
<i>Comité PCA</i>	<ul style="list-style-type: none"> Faire le point et apporter les ajustements nécessaires la bonne gestion de la crise sanitaire ; Remonter les incidents et problèmes intervenus par domaine métier et décider des actions à mener afin de garantir la continuité de l'activité ; Veiller au bon déroulement des mesures mises en place et les adapter à l'évolution de la crise. 	Au besoin (quotidien/ hebdomadaire /mensuel)

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une stratégie globale de gestion des risques validée par le Conseil de Surveillance qui définit le cadre d'appétence aux risques de la banque et les différents dispositifs pour une bonne maîtrise des risques. Cette stratégie est appuyée par des politiques détaillées par nature de risques.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités en optimisant la rentabilité de la Banque ajustée par les risques.

Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux orientations du management de la Banque et des exigences réglementaires. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont

responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la Banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus ;
- Définit, en concertation avec les métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;



- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient le Directoire informé de l'exposition de la Banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Division Conformité & Division Juridique

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces deux entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et processus de traitement de la Banque. Elles sont rattachées à la Présidence du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
- Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

La responsabilité première en matière de contrôle et de gestion des risques demeure celle des pôles et métiers. En conséquence, les Directions opérationnelles (Réseau, Traitements et Flux, Activités de Marché...) intègrent la dimension risque et contrôle dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3-1 Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- ✓ Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- ✓ Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3-2 Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- Le premier niveau de contrôle qui relève de la responsabilité des opérationnels qui doivent s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux procédures et réglementations en vigueur.
- Le deuxième niveau de contrôle relève de la responsabilité du niveau hiérarchique N+1.
- Le troisième niveau de contrôle est celui des fonctions de contrôle permanent, de gestion des risques et de la conformité.
- Le quatrième et dernier niveau de contrôle est réalisé par les fonctions de contrôle périodique : à savoir l'Audit Interne et l'Inspection.

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-3 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progicielle de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	30.06.2022	30.06.2021	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	9 436 518	7 186 814	31%
RISQUES DE MARCHE	7 060 138	6 432 206	10%
RISQUES OPERATIONNELS	4 187 356	3 811 461	10%
TOTAL RISQUES PONDERES	20 684 011	17 430 481	19%



4-1- Risques de crédit

Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (SOFAC pour le crédit à la consommation et WAFAIMMOBILIER pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains résidents à l'étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM), ...etc).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

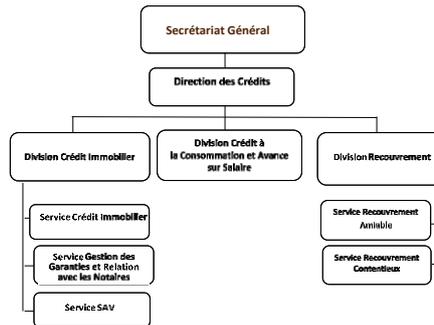
Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...)
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles
- Une gestion réactive du recouvrement amiable
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Organisation de la fonction crédits

La Direction Crédit est rattachée au Secrétariat Général. Elle est organisée en 3 divisions :



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier :

Le prestataire Wafa IMMOBILIER assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- ✓ Le prestataire Wafa IMMOBILIER ;
- ✓ La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- ✓ Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- ✓ La plateforme SOFAC ;
- ✓ La Direction des Crédits ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- ✓ Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière d'avances sur salaires :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- ✓ Les Directions Régionales ;
- ✓ La Direction des Crédits ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial.

Le Risk Management d'Al Barid Bank (à travers le Service Risques de Crédit) est l'entité en charge du suivi du risque lié aux avances sur salaires.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.
- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant



d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'AL Barid Bank.

Système de cotation

Les crédits à la consommation gérés par le partenaire sont scorés à travers le système de Scoring développé par ce dernier. Une nouvelle grille de Scoring a été mise à jour en 2021. La méthode d'obtention de cette grille s'est basée sur l'estimation du comportement de toutes les demandes, pour développer un modèle de score sur les comportements observés et estimés. Les indicateurs Bon/Mauvais sont définis.

La Liste et les pondérations des variables sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Variables	Pondération
Durée du prêt	15,58%
Montant du prêt / Revenu	2,53%
Age client	13,43%
Sexe Client	6,62%
Situation au logement	6,63%
Ancienneté dans l'emploi Client	8,68%
Catégorie Profession client x Minimum Vital	6,09%
Catégorie Profession client x Solde Bancaire	28,64%
Nombre d'impayé sur les 12 derniers mois X Ancienneté Client	11,81%

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, Al Barid Bank s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation gérés par le partenaire sont scorés à travers le système de scoring développé par ce dernier.

Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire I9/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

Ratio de solvabilité :

A fin juin 2022, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	30.06.2022	30.06.2021
Ratio T1	10,36%	10,89%
Ratio T2	2,97%	4,23%
Ratio de solvabilité	13,33%	15,12%

A fin juin 2022, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à KDH comme le montre le tableau suivant :

	30.06.2022	30.06.2021	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	9 436 518	7 186 814	31%

Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Catégorie d'exposition	30.06.2022		30.06.2021		Variations en KDH	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	197 167	15 773	25 037	2 003	172 130	13 770
Risque sur les entreprises	386 064	30 885	235 516	18 841	150 548	12 044
Risques sur la clientèle de détail	3 764 772	301 182	3 301 862	264 149	462 910	37 033
Risques autres actifs	5 088 514	407 081	3 624 399	289 952	1 464 115	117 129
Total des risques de crédit pondérés	9 436 518	754 921	7 186 814	574 945	2 249 703	179 976

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2 Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	Crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
13	5 177 517	-	2 909 260	-	-	3 440 076

4-3 Risques de marché

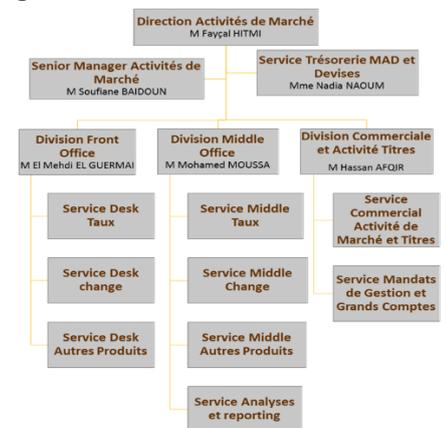
Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

Le risque de taux est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

Organisation de la salle des marchés :



Politique de placement de la Banque

Les activités de marché sont encadrées par les orientations édictées par la politique de placement, la stratégie de la Banque et les décisions et recommandations du Comité de Placement.

Elles sont déployées dans le respect de la Politique Générale des Risques et des limites risques qui encadrent chaque instrument, en termes d'exposition et types opérations.

Il est à rappeler que les placements en titres émis par le Trésor ou avec garantie de l'Etat constituent une grande part des placements pour satisfaire à l'exigence de sécurité.

Par ailleurs, pour obtenir un niveau satisfaisant de liquidité, une part des placements est effectuée en actifs liquides pouvant être mobilisés très rapidement, principalement des OPCVM.

La Salle des marchés a pour objectif la diversification des placements en investissant dans divers instruments et ce afin d'optimiser les rendements et améliorer le rapport entre le risque lié aux actifs et leur rendement.

Système de surveillance et de mesure du risque de marché

AL BARID BANK dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille



la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Division Risk Management. Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de la Division Risk Management.

Les placements réalisés par les mandataires, quant à eux, sont encadrés par des contrats de mandats de gestion, précisant la nature des actifs et les taux de rendement minimum garantis ou espérés. La mesure du risque de taux se fait au travers du calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la conduite de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur sa valorisation globale. L'évolution de la courbe des taux et son impact sur la valorisation du portefeuille des bons du Trésor, des titres de créances négociables et des parts d'OPCVM monétaires et obligataires sont suivis régulièrement.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

La Division Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

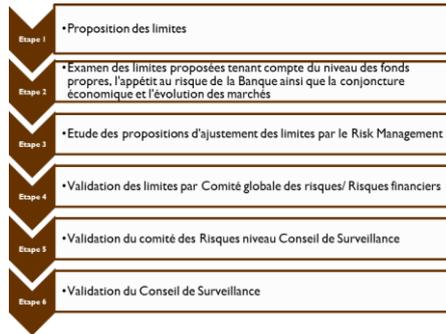
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

Système de limites

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

Procédure d'élaboration des limites :

Pour établir et valider ces limites, le processus suivant doit être respecté :



Les limites-risques sont révisables au minimum une fois par an. Elles peuvent être révisées à une fréquence plus courte si le Risk Management ou la Direction des activités de marché estiment que la conjoncture économique, l'exige. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie
- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change
- Limites Prêts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle office de la Direction Activités de Marché
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés.
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire.
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai.

Outils de gestion des risques

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) a été mis en place. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risques variés.

Scénarios de crise

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

■ Pour le Portefeuille des bons du Trésor :
Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

■ Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

■ Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

■ Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

■ Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

■ Choc sur le marché des changes :

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.



Communication Financière au 30 juin 2022



Au 30.06.2022, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2022	30.06.2021	Variation en KMAD	Variation en %
Risques de marché	7 060 138	6 432 206	627 932	10%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

En KDH	30.06.2022	30.06.2021	Var. en KDH	Var. en %
Risque de change pondéré	131 641	128 536	3 105	2%
Risque de taux pondéré	6 834 104	6 291 517	542 587	9%
Risque sur titres de propriété pondéré	94 393	12 153	82 240	677%
Total risques de marché pondérés	7 060 138	6 432 206	627 932	10%

Concernant le risque de taux, il est composé :

- du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- et du risque spécifique:

	30.06.2022	30.06.2021	Var. en KDH	Var. en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	385 792	343 923	41 869	12%
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	160 936	159 398	1 538	1%
Exigences en fonds propres au titre du	546 728	503 321	43 407	9%
Risques pondérés de taux	6 834 104	6 291 517	542 587	9%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires. Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4 Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition

inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation
- Suivi et reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets de renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques régulièrement mise à jour qui permet l'évaluation des niveaux de risques inhérents à chacun des processus de la Banque, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- Un plan d'atténuation des risques majeurs dont la mise en place est suivie de près et régulièrement ;
- Un dispositif de collecte des incidents (en central et au niveau du réseau) permettant la collecte et l'analyse des pertes subies par la Banque, suite à la matérialisation des événements de risques opérationnels ;
- Un ensemble d'indicateurs-clés des risques opérationnels permettant de piloter et maîtriser les risques majeurs ;

- Un système d'alertes automatiques pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- Un reporting risques opérationnels permettant de suivre de près l'état d'avancement des chantiers en cours ainsi que d'avoir une vue globale sur les principales pertes subies (déficits de caisse, fraudes, etc.) ;
- Un dispositif PCA conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

A fin juin 2022, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2022	30.06.2021	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	9 436 518	7 186 814	2 249 704	31%

5- Risques de liquidité

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 30/06/2022, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 557% pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

6- Risque global de taux d'intérêt

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;



- à l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité de l'ensemble des éléments du bilan de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- s'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

Mesure et suivi du risque global de taux

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables ;
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans le cadre de deux scénarii de stress tests.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur l'ensemble du bilan de la banque d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon, et ce dans le cadre de 6 scénarii de stress tests.

Au 30 juin 2022, les impasses de taux se présentent comme suit :

(En milliards DH)	0-1 an	de 1 à 10 ans	plus de 10 ans
Flux Actifs	45	11	6
Flux Passifs	48	24	0
GAP de taux	-3	-13	+5

Des simulations de différents scénarii de choc de taux sont effectuées pour déterminer leurs impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 30 juin 2022, la sensibilité pour un choc de hausse parallèle des taux de 200pbs est de -59 MDH, soit -4,89% de la MNI prévisionnelle. La sensibilité dans le cadre d'un scénario de baisse des taux court est de 323 MDH, soit 16,28% des fonds propres de catégorie I, respectant la limite réglementaire de 20%.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7- Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'observation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment

national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- la déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- le contrôle du respect des normes de gouvernance.

8- Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- prévient et détecte les abus de marché.

9- Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.



9.1. Les fonds propres de la Banque, sur base consolidée, se présentent comme suit

en KDH	30.06.2022	30.06.2021	Var. en KDH	Var. en %
Fonds propres de base CET1	2 142 977	1 897 554	245 423	13%
Fonds propres de catégorie 1	2 142 977	1 897 554	245 423	13%
Fonds propres de catégorie 2	613 967	737 997	-124 030	-17%
Total fonds propres réglementaires	2 756 944	2 635 551	121 393	5%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

9.2. La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée est détaillée dans les tableaux suivants :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin juin 2022, se présente comme suit :

	30.06.2022	30.06.2021	Var. en KDH
Capital	1 059 460	1 042 559	16 901
Réserves et RAN	1 503 022	1 219 794	283 228
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	159 088	219 188	-60 100
Éléments à déduire (immo. incorporelles...)	- 578 592	-590 907	12 315
Dispositions transitoires (*)	0	6 920	-6 920
Fonds propres CET1	2 142 977	1 897 554	245 423
Fonds propres AT1	0	0	0
FP catégorie 1	2 142 977	1 897 554	245 423
Dettes subordonnées et autres éléments	613 967	614 806	-839
Dispositions transitoires	0	0	0
FP catégorie 2	613 967	737 997	-124 030
Fonds propres réglementaires	2 756 944	2 635 551	121 393

(*) les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9
Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

9.3. Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par Al Barid Bank
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) sur base consolidée s'élèvent à :

	30.06.2022	30.06.2021	Var. en KDH	Var. en %
EFP RISQUES DE CREDIT	754 921	574 945	179 976	31%
EFP RISQUES DE MARCHÉ	564 811	514 577	50 234	10%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	334 988	304 917	30 071	10%
TOTAL EFP	1 654 721	1 394 439	260 282	19%

9.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée, se présentent comme suit :

	30.06.2022	30.06.2021
Ratio CET1	10,36%	10,89%
Ratio T1	10,36%	10,89%
Ratio T2	2,97%	4,23%
Ratio de solvabilité	13,33%	15,12%

Sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin juin 2022 s'élèvent à :

	30.06.2022	30.06.2021
Ratio CET1	10,36%	10,85%
Ratio T1	10,36%	10,85%
Ratio T2	2,97%	4,23%
Ratio de solvabilité	13,33%	15,08%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	30.06.2022	30.06.2021
RATIO CET1	10,24%	10,78%
Ratio T1	10,24%	10,78%
Ratio T2	3,93%	4,96%
Ratio de solvabilité	14,18%	15,73%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

En KDH	30.06.2022	30.06.2021	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	8 672 346	6 740 160	1 932 186	29%
RISQUES DE MARCHÉ	7 060 138	6 240 962	819 176	13%
RISQUES OPERATIONNELS	3 906 046	3 605 659	300 387	8%
TOTAL RISQUES PONDERES	19 638 530	16 586 780	3 051 750	18%
FONDS PROPRES CET1	2 011 559	1 787 658	223 901	13%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	2 011 559	1 787 658	223 901	13%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	772 588	822 249	-49 661	-6%
FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES	2 784 147	2 609 908	174 239	7%

10- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau provisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de

solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11- Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12- Ratio de liquidité : à fin juin 2022, le ratio de liquidité s'élève à :

	30.06.2022	31.12.2021
Ratio de liquidité	557,31%	462,16%

13- Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14- Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

15- Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre du premier semestre 2022, s'élève à 13,2 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 36,9 millions de dirhams à fin juin 2022.

16- Information sectorielle :

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de paiement et de transfert de fonds. Son total bilan s'élève, au 30 juin 2022, à 283,5 MDH.



Comptes Sociaux au 30 Juin 2022

Principales méthodes d'évaluation appliquées au 30/06/2022

Note de présentation des règles et principes comptables

1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3-Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6- Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7- Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10- Intérêts et commissions

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle :

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.



Communication Financière au 30 juin 2022



البريد بنك
AL BARID BANK

BILAN

	(en milliers de dirhams)	
ACTIF (en milliers DH)	30/06/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 227 270	2 004 651
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 174 683	34 109 440
A vue	210 347	475 505
A terme	33 964 336	33 633 935
Créances sur la clientèle	14 869 708	9 714 896
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 397 353	2 268 123
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	5 373 101	4 967 785
Autres crédits et financements participatifs	7 099 254	2 478 988
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	26 318 918	22 927 680
Bons du Trésor et valeurs assimilées	18 353 464	14 928 697
Autres titres de créance	2 997 262	3 330 291
Titres de propriété	4 968 192	4 668 692
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	2 068 616	2 401 709
Titres d'investissement	2 644 675	2 712 496
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 092 936	2 146 139
Autres titres de créance	551 739	566 357
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	50 058	50 058
Participations dans les entreprises liées	50 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	574 001	580 523
Immobilisations corporelles	395 101	396 057
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	83 323 030	74 897 510

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de dirhams)	
LIBELLE	30/06/2022	30/06/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 751 189	1 430 975
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	314 962	333 695
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	214 815	185 840
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	333 848	287 258
Produits sur titres de propriété et certificats sukus	240	63
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	408 673	376 366
Autres produits bancaires	478 651	247 753
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	690 543	375 522
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	126 621	86 984
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	159 195	164 472
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	404 727	124 066
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 060 646	1 055 453
Produits d'exploitation non bancaire	25 064	19 429
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	751 350	723 534
Charges de personnel	339 571	337 960
Impôts et taxes	34 758	33 445
Charges externes	323 344	295 320
Autres charges générales d'exploitation	17 954	21 627
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	35 723	35 182
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	80 151	85 536
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	64 638	60 613
Pertes sur créances irrécouvrables	399	1 028
Autres dotations aux provisions	15 114	23 895
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	65 389	60 443
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	40 682	34 979
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	24 707	25 464
RESULTAT COURANT	319 598	326 255
Produits non courants	588	3 878
Charges non courantes	22 007	13 807
RESULTAT AVANT IMPOTS	298 179	316 326
Impôts sur les résultats	119 729	124 191
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	178 450	192 135

BILAN

	(en milliers de dirhams)	
PASSIF	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 961 210	8 182 479
A vue	336 907	404 631
A terme	12 624 303	7 777 848
Dépôts de la clientèle	65 174 676	61 050 831
Comptes à vue créditeurs	30 224 676	26 806 471
Comptes d'épargne	34 038 631	33 549 047
Dépôts à terme	498 429	60 259
Autres comptes créditeurs	412 940	635 054
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 252 431	1 813 666
Provisions pour risques et charges	735 186	744 272
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	613 967	602 453
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	81 114	64 985
Capital	976 772	976 772
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 349 224	1 139 490
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	178 450	322 562
TOTAL DU PASSIF	83 323 030	74 897 510

HORS BILAN

	(en milliers de dirhams)	
HORS BILAN	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés	171 308	212 623
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	171 202	208 143
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	106	4 480
Engagements reçus	46 046	45 058
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	45 198	43 214
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	848	1 844

ETAT DES SOLDES DE GESTION

	(en milliers de dirhams)	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2022	30/06/2021
+ Intérêts et produits assimilés	863 625	806 793
- Intérêts et charges assimilés	285 816	251 456
MARGE D'INTERET	577 809	555 337
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	408 672	376 366
- Commissions servies	44 054	31 615
MARGE SUR COMMISSIONS	364 618	344 751
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-	21 040
+ Résultat des opérations sur titres de placement	174 528	30 845
+ Résultat des opérations de change	42 888	21 961
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	196 376	230 928
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	3 515	928
- Diverses autres charges bancaires	81 672	76 491
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 060 646	1 055 453
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	508	508
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	25 064	19 429
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	751 351	723 534
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	334 867	351 856
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	24 355	26 662
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	9 086	1 061
RESULTAT COURANT	319 598	326 255
RESULTAT NON COURANT	-	9 929
- Impôts sur les résultats	119 729	124 191
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	178 450	192 135



Communication Financière au 30 juin 2022



II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	178 450	192 135
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	35 723	35 182
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	5 000	-
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	10 508	10 508
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	117	450
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	208 548	216 359
- Bénéfices distribués	96 700	32 722
± AUTOFINANCEMENT	111 848	183 637

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers de dirhams)		
LIBELLE	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 751 189	2 941 696
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	25 535	54 832
Charges d'exploitation bancaire versées	690 543	793 160
Charges d'exploitation non bancaire versées	22 007	31 944
Charges générales d'exploitation versées	715 627	1 409 908
Impôts sur les résultats versés	119 729	248 913
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	228 818	512 603
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 65 243	- 1 312 798
Créances sur la clientèle	- 5 154 811	- 2 579 865
Titres de transaction et de placement	- 3 391 239	- 4 152 248
Autres actifs	388 342	4 741
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 778 731	3 441 397
Dépôts de la clientèle	4 123 845	3 580 786
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	- 561 236	27 680
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	118 389	990 307
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	347 207	477 704
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	117	529
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	28 245	69 999
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	240	172
IV - Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 27 888	69 298
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	96 700	32 722
V - Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 96 700	- 32 722
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	222 619	579 724
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 004 651	2 584 375
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 227 270	2 004 651

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES (en milliers de dirhams)

	30/06/2022	
	CREANCES	PROVISIONS
CREANCES PRE-DOUTEUSES	71 227	7 261
CREANCES DOUTEUSES	42 787	14 434
CREANCES COMPROMISES	285 704	184 094
TOTAL	399 718	205 789

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en milliers de Dirhams)

	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 751 189	2 941 696	1 430 975

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers de dirhams)						
CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2022	31/12/2021
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	154 148	1 040	-	-	197 497	352 685
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	395 176
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	395 176
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	190 772	-	-	190 772
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	154 148	1 040	33 964 337	209 306	34 528 831	34 276 130

CREANCES SUR LA CLIENTELE (en milliers de dirhams)						
CREANCES	Secteur Public	Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle	30/06/2022	31/12/2021
CREDES DE TRESORERIE	196 000	-	-	53 226	249 226	243 269
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	49 179	49 179	40 934
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	196 000	-	-	4 047	200 047	202 335
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 144 746	2 144 746	2 021 471
- Crédits à la consommation	-	-	-	2 144 746	2 144 746	2 021 471
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	-	-	5 362 374	5 362 374	4 958 066
- Crédits immobiliers	388 342	-	-	5 362 374	5 362 374	4 958 066
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREDES ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	6 958 009	-	2 160	6 960 169	2 370 590
CREANCES ACQUISES PAR FACTURATION	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	289	941	-	13 819	15 049	13 177
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	99 502	138 144	108 323
- Créances pré-doutées	-	-	-	63 125	63 125	44 279
- Créances douteuses	-	-	-	26 955	26 955	26 175
- Créances compromises	-	-	-	48 564	48 564	37 865
TOTAL	196 289	6 958 950	-	7 675 827	14 869 708	9 714 896

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR (en milliers de dirhams)							
TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics		Emetteurs privés		Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
		Financiers	Non financiers	Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	18 954	2 833	22	24 625	46 434	30 602	
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-	
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-	
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-	
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-	
TITRES DE PROPRIETE	18 954	2 833	22	24 625	46 434	30 602	
TITRES NON COTES	1 254 832	21 613 845	5 268 643	779 840	28 917 160	25 609 574	
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	20 446 401	-	-	20 446 401	17 074 836	
OBLIGATIONS	101 019	1 167 444	346 884	779 840	2 395 187	2 884 862	
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 153 813	-	-	-	1 153 813	1 011 782	
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-	
TITRES DE PROPRIETE	-	-	4 921 759	-	4 921 759	4 638 089	
TOTAL	1 273 786	21 616 678	5 268 665	804 465	28 963 594	25 640 176	

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (en milliers de dirhams)						
TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	3 604 148	3 604 148	1 461 900	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	1 525 711	1 525 711	1 461 900	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	2 078 437	2 078 437	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	22 788 061	22 714 771	19 060 641	315 333	73 290	73 290
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	16 835 959	16 827 754	15 900 600	182 218	8 205	8 205
OBLIGATIONS	1 847 129	1 843 449	1 990 141	25 768	3 680	3 680
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 154 798	1 153 813	1 169 900	7 347	985	985
TITRES DE PROPRIETE	2 950 175	2 889 755	-	-	60 420	60 420
TITRES D'INVESTISSEMENT	2 651 282	2 644 675	2 387 800	-	6 607	6 607
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 099 543	2 092 936	1 837 800	-	6 607	6 607
OBLIGATIONS	551 739	551 739	550 000	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	29 043 491	28 963 594	22 910 341	215 333	79 897	79 897

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers de dirhams)						
DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	8 534	-	321 409	329 943	393 450
VALEURS DONNEES EN PENSION	10 519 937	1 803 144	-	-	12 323 081	7 776 735
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	10 519 937	1 803 144	-	-	12 323 081	7 776 735
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	300 000	-	-	300 000	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	300 000	-	-	300 000	-
DETTES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES	-	-	-	6 964	6 964	11 181
INTERETS COURUS A PAYER	-	1 096	126	-	1 222	1 113
TOTAL	10 521 033	2 111 804	-	321 409	6 964	8 182 479



DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2022	31/12/2021
Instruments optionnels	-	-
Opérations diverses sur titres(débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 619 889	2 024 744
- Sommes dues par l'Etat	1 151 698	1 298 156
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	-	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	468 191	726 588
Valeurs et emplois divers	17 520	17 101
- Valeurs et emplois divers	17 520	17 101
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	-	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	71 952	84 538
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	203 247	123 343
- Produits à recevoir	108 015	113 779
- Charges constatées d'avance	95 232	9 564
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	156 008	151 983
Créances en souffrance sur opérations diverses	69 430	69 430
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	2 068 616	2 401 709

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISION S	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société investie			PRODUITS INSCRITS AU CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en Milliers	Résultat net en Milliers	
- Participations dans les entreprises liées				50 000	-	50 000	31/12/2021	81 488	15 455	
BARID CASH	Financier d'épargne	100%		50 000	-	50 000	31/12/2021	81 488	15 455	
ECART DE CONVERSION										
- Autres titres de participation										
- Emplois assimilés				58		58				
SGFG				58		58				
Total Général				50 058		50 058				

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de Dirhams)

RUBRIQUE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et provisions au début de l'exercice		Amortissements et provisions au cours de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations	Reprises	Dotations	Reprises	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	471 808	2 975	-	474 783	9 234	9 498	-	100 782	374 001
- Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	121 114	2 975	-	124 089	80 590	9 498	-	90 088	33 001
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	350 694	-	-	350 694	4 644	-	-	4 644	340 053
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	847 497	25 221	914	853 712	471 362	28 127	914	499 479	354 233
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	12 304	-	-	12 304	2 994	324	-	3 318	8 986
- Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immeuble d'exploitation bureaux	12 304	-	-	12 304	2 994	324	-	3 318	8 986
- Immeuble d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	713 559	25 221	914	742 414	468 368	25 803	914	495 465	245 747
- Mobilier de bureau d'exploitation	94 541	2 171	-	96 712	24 451	2 195	-	26 646	70 066
- Matériel de bureau d'exploitation	35 443	100	-	35 543	20 249	828	-	21 077	14 466
- Matériel informatique	127 519	4 428	-	131 947	101 836	5 351	-	107 187	24 760
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	15 530	-	914	16 444	15 530	-	914	16 414	10 000
- Autres matériels d'exploitation	440 286	17 118	-	457 404	346 172	17 464	-	363 636	145 762
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	48 122	-	-	48 122	-	-	-	-	48 122
- Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	101 931	3	-	101 934	189	33	-	222	101 712
TOTAL	1 319 305	28 246	914	1 348 559	542 646	35 725	914	597 457	569 182

PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-valeur de cession	moins-valeur de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-
- Droit au bail	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	914	914	-	117	117	-
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
- Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	914	914	-	117	117	-
- Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	914	914	-	117	117	-
- Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	914	914	-	117	117	-

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2022	31/12/2021
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	23
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	-	-
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créiteurs divers	562 414	922 030
- Sommes dues à l'Etat	173 323	380 819
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	2 042	1 939
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	96 700	-
- Sommes dues au personnel	31 022	37 691
- Fournisseurs de biens et service	259 327	203 662
- Divers autres Créiteurs	-	297 919
Comptes d'ajustement de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	210 422	134 873
Charges à payer et produits constatés d'avance	283 045	558 903
- Charges à payer	276 754	552 612
- Produits constatés d'avance	6 291	6 291
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	196 550	197 837
TOTAL	1 252 431	1 813 666

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	376 851	2 563 184	293 848	26 990 793	30 224 676	26 806 471
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	33 976 932	33 976 932	33 490 021
DEPOTS A TERME	-	450 062	-	47 923	497 985	59 841
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	-	-	412 940	412 940	635 054
INTERETS COURUS A PAYER	-	109	-	62 034	62 143	59 444
TOTAL	376 851	3 013 355	293 848	61 490 622	65 174 676	61 050 831

PROVISIONS

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2022
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	281 791	149 339	76 013	-	355 117
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
- Créances sur la clientèle	181 833	64 638	40 682	-	205 789
- Titres de placement et d'investissement	99 958	84 701	35 331	-	149 328
- Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
- Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
- Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	744 272	15 114	24 199	-	735 187
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
- Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
- Provisions pour risques généraux	395 457	5 000	10 000	-	390 457
- Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
- Provisions pour autres risques et charges	348 815	10 114	14 199	-	344 730
- Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 026 063	164 453	100 212	-	1 090 304

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES			EXERCICE 2021
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESB FINANCIERE	ESB NON FINANCIERE	
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	600 000
- Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
- Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	130 000
- Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
- Titres subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
- Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	13 967	13 967	-	-	-	2 453



Communication Financière au 30 juin 2022



البريد بنك
AL BARID BANK

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2021	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2022
Réserves et primes liées au capital	64 985	16 128	-	81 113
Réserve légale	64 985	16 128	-	81 113
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	976 772	-	-	976 772
Capital appelé	976 772	-	-	976 772
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 139 490	209 734	-	1 349 224
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	322 562	322 562	178 450	178 450
Total	2 503 809	96 700	178 450	2 585 559

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	30/06/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	171 308	212 623
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	171 202	208 143
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	171 202	208 143
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer	106	4 480
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	45 198	43 214
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	45 198	43 214
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	45 198	43 214
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
autres titres à recevoir	848	1 844

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2022	30/06/2021
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	240	63
Dividendes sur titres OPCVM	-	-
Dividendes sur autres titres de propriété	240	63
Autres produits sur titres de propriété	-	-
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	-	-
Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur participations liées	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de dirhams)

	D<= 1 mois	1 mois <D<= 3 mois	3 mois <D<= 1 an	1 an <D<= 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 426 489	373 600	1 704 136	2 750 340	2 301 602	9 556 167
Titres de créance	250 049	206 032	1 665 019	7 844 877	10 657 339	20 623 316
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 676 538	579 632	3 369 155	10 595 217	12 958 941	30 179 483
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 530 435	1 246 300	-	-	-	7 776 735
Dettes envers la clientèle	7 563	26 182	26 096	-	-	59 841
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	600 000	600 000
TOTAL	6 537 998	1 272 482	26 096	-	600 000	8 436 576

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (RISQUES > 10% PF)

(en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
13	5 177 517	-	2 909 260	-	-	3 440 076

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DEL'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de dirhams)

BILAN	30/06/2022	31/12/2021
ACTIF	422 298	120 547
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	224 801	53 058
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	197 497	67 489
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Capital et réserves	-	-
Provisions	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat net	-	-
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2022	30/06/2021
INTERETS PERCUS	863 625	806 793
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	314 962	333 695
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	214 815	185 840
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	333 848	287 258
INTERETS SERVIS	285 816	251 456
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	126 621	86 984
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	159 195	164 472
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	577 809	555 337



Communication Financière au 30 juin 2022



البريد بنك
AL BARID BANK

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE (en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	5 837 637	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	5 837 637	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	36 366	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	36 366	-	-

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE (en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	30/06/2022	30/06/2021
COMMISSIONS RECUES	408 673	376 366
Commissions sur fonctionnement de comptes	156 002	138 838
Commissions sur moyens de paiement	143 266	134 921
Commissions sur opérations sur titres	412	279
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	635	634
Commissions sur prestations de service sur crédit	3 460	8 076
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	25 014	17 119
Commissions sur autres prestations de service	79 884	76 499
COMMISSIONS VERSEES	44 054	31 615
Commissions sur moyens de paiement	7 177	4 376
Commissions sur achats et ventes de titres	401	749
Commissions sur droits de garde de titres	4 049	4 067
Commissions et courtages sur opérations de marché	2 296	2 942
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	17 348	9 307
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	12 783	10 174

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2022	30/06/2021
Gains sur titres de transaction	46 022	178 180
Perte sur titres de transaction	67 062	58
Résultat sur titres de transaction	- 21 040	178 122
Plus-values de cession sur titres de placement	375 148	32 942
Moins-values de cession sur titres de placement	200 620	2 097
Résultat sur titres de placement	174 528	30 845
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	54 206	35 766
Charges sur opérations de change	11 318	13 805
Résultat sur opérations de change	42 888	21 961

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2022	30/06/2021
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	751 350	723 534
Charges de personnel	339 570	337 960
Salaires et appointements	244 066	247 611
Primes et Gratifications	52 134	49 477
Autres rémunérations du personnel	769	827
Charges d'assurances sociales	7 482	7 453
Charges de retraite	26 681	26 309
Charges de formation	6 233	5 256
Autres charges de personnel	2 205	1 027
Impôts et taxes	34 758	33 445
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	23 284	22 365
Taxes locales	9 833	9 572
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	-
Taxes sur les véhicules	16	-
Autres impôts et taxes, droits assimilés	1 625	1 508
Charges extérieures	142 295	134 876
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	96 364	89 037
Frais d'entretien et de réparation	23 477	23 094
Rémunération du personnel intérimaire	2 180	2 759
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 536	7 010
Primes d'assurance	2 708	2 629
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	10 030	10 347
Charges externes	181 050	160 444
Transport et déplacement	8 595	7 732
Mission et réception	4 998	4 181
Publicité, publication et relations publiques	18 515	16 917
Frais postaux & de télécommunication	14 242	14 257
Frais de recherche et de documentation	2 311	1 606
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	935	888
Fournitures de bureau et imprimés	12 253	19 257
Autres charges externes	119 201	95 606
Autres charges d'exploitation	17 954	21 627
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	15 741	15 598
Pénalités et délits	161	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	2 048	5 694
Diverses autres charges générales d'exploitation	4	335
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	35 723	35 182

AUTRES PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2022	30/06/2021
Autres produits bancaires	478 651	247 753
Autres charges bancaires	404 727	124 066
Produits d'exploitation non bancaires	25 064	19 429
Charges d'exploitation non bancaires	-	-



VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATIO	RESULTAT AVANT IMPOT
I- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	1 060 646	334 867	298 179
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	1 060 646	334 867	298 179
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	1 060 646	334 867	298 179
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	1 060 646	334 867	298 179

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	178 450	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES		
I- Courantes	182 394	
- IS	119 729	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	1 022	
- Cotisations et Dons non déductibles	-	
- PROV Créances douteuses 2019	55 481	
- Charges /Exercices antérieurs	2 048	
- Excédent d'amortissement non déductible	32	
- Autres Charges Non Déductibles	47	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	4 035	
2- Non courantes	21 980	
- CSS/Bénéfices	16 818	
- Pénalités et amendes non déductibles	5 000	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	162	
III - DEDUCTIONS FISCALES		59 232
I- Courantes		-
Dividendes		-
2- Non courantes		59 232
- Reprises/PRC antérieurement imposées		23 465
- Reprises/CES 2021		35 767
TOTAL	382 824	59 232
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut	si T1 > T2 (A)	323 592
. Déficit brut fiscal	si T2 > T1 (B)	

V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (I)

. Exercice n-4	
. Exercice n-3	
. Exercice n-2	
. Exercice n-1	

VI - RESULTAT NET FISCAL 323 592

. Bénéfice net fiscal	(A - C)	323 592
OU		
. Déficit net fiscal	(B)	

VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES

VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER

. Exercice n-4	
. Exercice n-3	
. Exercice n-2	
. Exercice n-1	

(I) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	319 598
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	62 665
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	-
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	382 263
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	141 437
. Résultat courant après impôts (=)	240 826

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
	1	2	3	
A. TVA collectée	80 019	74 065	117 224	36 860
B. TVA à récupérer	34 374	116 775	116 239	34 910
. Sur charges	31 308	113 071	111 351	33 028
. Sur immobilisations	3 066	3 704	4 888	1 882
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	45 645	- 42 710	985	1 950

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:	976 771			
Montant du capital social souscrit et non appelé	-			
Valeur nominale des titres	100			
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %	
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Barid Al Maghrib		9 767 715	9 767 715	100%
Total		9 767 715	9 767 715	100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	1 139 490	Réserve légale	16 128
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	96 700
Résultat net de l'exercice	322 562	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1 349 224
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 462 052	TOTAL B	1 462 052

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de dirhams)

	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	3 199 526	3 106 262	2 993 583
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	1 060 646	2 148 536	1 055 453
2- Résultat avant impôts	298 179	571 475	316 326
3- Impôts sur les résultats	119 729	248 913	124 191
4- Bénéfices distribués	96 700	32 722	32 722
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	18,27	33,02	19,67
PERSONNEL	10	3	3
Montants des rémunérations brutes de l'exercice			
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	339 571	699 776	337 960



DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION	
* Date de clôture de l'exercice	30/06/2022
* Date d'établissement des états de synthèse	Sept-2022
II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU NEANT	

EFFECTIFS

(en nombre)

EFFECTIFS	30/06/2022	31/12/2021
Effectifs rémunérés	3 484	3 414
Effectifs utilisés	3 484	3 414
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2 863	2 798
Employés (équivalent plein temps)	621	616
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
Titres dont l'établissement est dépositaire	5 867	5 995	6 815 600	5 197 987
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	30/06/2022	31/12/2021
Guichets permanents	940	945
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	1 014	990
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

	30/06/2022
Comptes courants	30 810
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	145
Autres comptes chèques	3 783 507
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 707 907
Comptes à terme	101
Bons de caisse	9
Autres comptes de dépôts (*)	1 140 790

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
BI2	TITRES DE CREANCES EMIS
BI5	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
BI9	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

Fidarc
Grant Thornton
7, Boulevard Driss Elazzouj
Casablanca

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca

AL BARID BANK S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 3 199 527, dont un bénéfice net de KMAD 178 450, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Cette situation intermédiaire a été établie dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque établis au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre de la Société Grant Thornton
8, Boulevard Driss Elazzouj
7 Bd, Driss Elazzouj, Casablanca
Tél: 05 22 94 83 00 - Fax: 05 22 98 98 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 05 22 42 11 90 - Fax: 05 22 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

